



Parc Eolien de la Côte Belvat II
et
Parc Eolien des Perrières II

-

Note Synthétique d'Evolution des Projets

Mars 2023



TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I.	Parc Eolien de la Cote Belvat II	2
I.1.	Historique	2
I.2.	Détails du projet	4
I.2.1.	Chiffres et Modèles	4
I.2.2.	Implantation et Schéma Régional Eolien	4
I.2.3.	Raccordement	6
CHAPITRE II.	Parc Eolien des Perrières II	7
II.1.	Historique	7
II.2.	Détails du projet	9
II.2.1.	Chiffres et Modèles	9
II.2.2.	Implantation et Schéma Régional Eolien	9
II.2.3.	Raccordement	10
CHAPITRE III.	Présentation des deux projets	12

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Implantation du projet PECBII déposé en Février 2021	3
Figure 2 : Implantation du projet PECBII mis à jour en Septembre 2022	3
Figure 3 : Implantation du projet PECBII au regard des couloirs de migration du SRE	5
Figure 4 : Schéma de raccordement du projet PECBII	6
Figure 5 : Implantation du projet PEP II déposé en Février 2021	8
Figure 6 : Implantation du projet PEP II mis à jour en Septembre 2022	8
Figure 7 : Implantation du projet PEP II au regard du SRE 2012	10
Figure 8 : Schéma de raccordement du projet PEP II	11
Figure 9 : Localisation des projets PEP II et PECBII	12
Figure 10 : Localisation des projets PEP, PEP II, PECB et PECBII	13
Figure 11 : Localisation des projets PEP II et PECBII au regard du SRE 2012	14
Figure 12 : Localisation des projets PEP II et PECBII dans au regard du SRE 2012 (grande échelle)	14
Figure 13 : Localisation des projets PEP II et PECBII et de leurs PDL	15

CHAPITRE I. PARC EOLIEN DE LA COTE BELVAT II

I.1. Historique

Le projet de Parc Eolien de la Cote Belvat II (PECBII), porté par la société An Avel Braz, est localisé sur la commune de Coole et de Maisons-en-Champagne. Comme son nom l'indique, il a été conçu en tant qu'une extension du Parc Eolien de la Cote Belvat (PECB), en exploitation depuis septembre 2018, et également porté par la société An Avel Braz. Initialement, lors du dépôt de dossier de demande d'autorisation environnementale, le projet PECBII comportait 8 éoliennes à la fois disposées en interligne de PECB et dans le prolongement d'une ligne existante de ce parc. Deux éoliennes devaient prendre place entre les parcs existants de la Cote Belvat et des Perrières. Trois postes de livraison (PDL) accompagnaient ces éoliennes : 2 postes étaient projetés sur la commune de Maisons-en-Champagne et un sur la commune de Coole.

A la suite d'échanges avec les services instructeurs, il a été décidé de retirer les éoliennes 7 et 8 afin de préserver dans son intégralité le couloir de migration de l'avifaune identifié dans le Schéma Régional Eolien (SRE) de 2012. C'est pourquoi, le projet défendu aujourd'hui par An Avel Braz ne comporte plus que **6 éoliennes**, réparties en 2 lignes parallèles, soit en interligne de PECB soit dans le prolongement de ce dernier. En conséquence de ce retrait, le projet nécessite désormais **2 postes de livraisons** au lieu des 3 initialement prévus.

Il est possible de constater l'évolution du projet grâce aux cartes présentées ci-dessous :

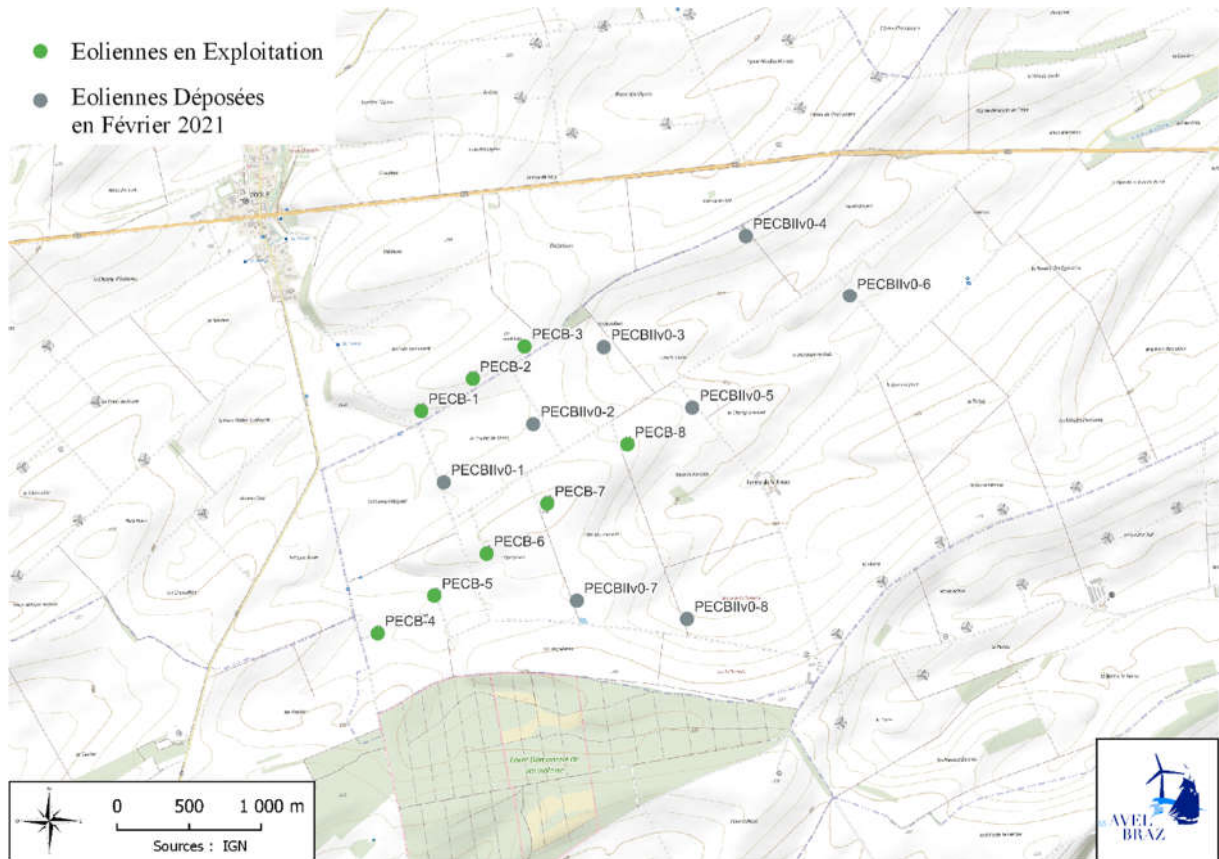


Figure 1 : Implantation du projet PECBII déposé en Février 2021

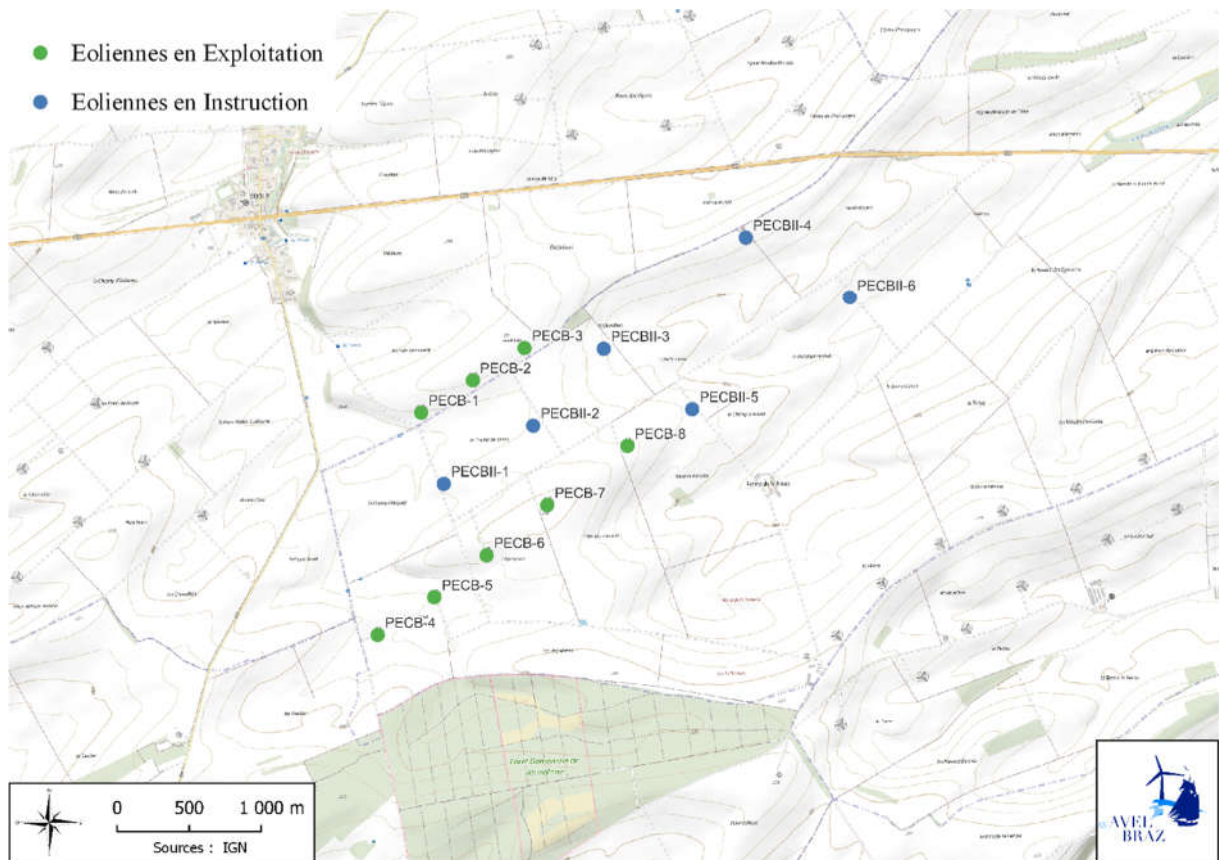


Figure 2 : Implantation du projet PECBII mis à jour en Septembre 2022

I.2. Détails du projet

I.2.1. Chiffres et Modèles

Les caractéristiques des éoliennes du projet sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Parc	Numéro	Modèle	Puissance	Mât	Hauteur Totale	Commune	Département
PECBII	1	V136	3.60	97.0	165	Maisons-en-Champagne	51 : Marne
PECBII	2	V136	3.60	97.0	165	Maisons-en-Champagne	51 : Marne
PECBII	3	V136	3.60	112.0	180	Maisons-en-Champagne	51 : Marne
PECBII	4	V150	4.20	105.0	180	Maisons-en-Champagne	51 : Marne
PECBII	5	V110	2.20	125.0	180	Maisons-en-Champagne	51 : Marne
PECBII	6	V150	4.20	115.0	190	Maisons-en-Champagne	51 : Marne

Plusieurs modèles sont proposés au sein du même parc afin d'optimiser l'utilisation de la ressource éolienne. En effet, le projet est notamment contraint par un plafond de 354 mètres d'altitude imposé par les services de la défense, ce qui a amené le porteur du projet à concevoir un parc avec des hauteurs d'aérogénérateurs variables en fonction de l'altitude au sol. La hauteur maximale en bout de pale des éoliennes n'excédera pas 190m.

I.2.2. Implantation et Schéma Régional Eolien

L'implantation désormais proposée permet de préserver la fonctionnalité du couloir de migration identifié par le SRE de 2012. En effet, le parc présente une géométrie en lignes parallèles au couloir avec deux éoliennes présentes en bordure de ce dernier.

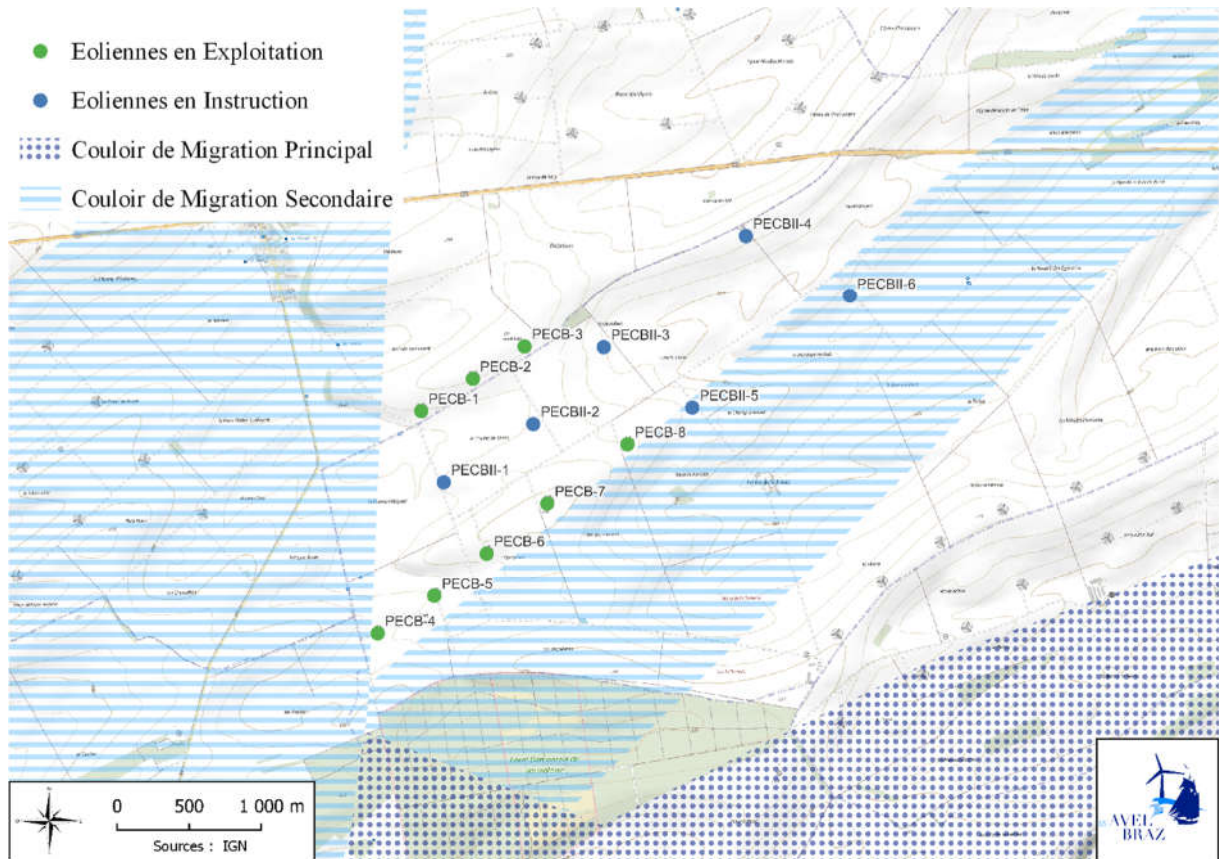


Figure 3 : Implantation du projet PECBII au regard des couloirs de migration du SRE

I.2.3. Raccordement

Le projet nouvellement conçu présente une puissance installée cumulée de 21.4 MW contre les 29.2 MW initiaux. Ceci implique le raccordement à deux postes de livraison à la place des trois originellement prévus. Le premier poste sera situé sur la commune de Coole et le second sur la commune de Maisons-en-Champagne, selon le schéma de raccordement inter-éolien suivant :

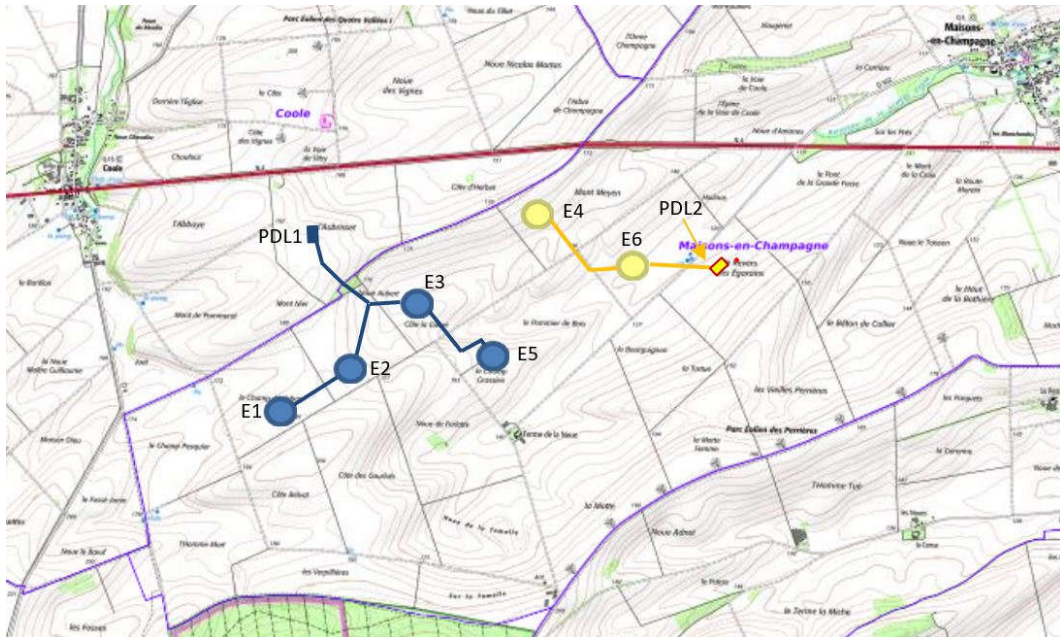


Figure 4 : Schéma de raccordement du projet PECBII

CHAPITRE II. PARC EOLIEN DES PERRIERES II

II.1. Historique

Le projet de Parc Eolien des Perrières II (PEPII), porté par la société An Avel Braz, est localisé uniquement sur la commune de Maisons-en-Champagne. Comme son nom l'indique, il a été conçu en tant qu'une extension du Parc Eolien des Perrières (PEP), en exploitation depuis octobre 2015, et également porté par la société An Avel Braz. Initialement, lors du dépôt de dossier de demande d'autorisation environnementale, le projet PEPII comportait 5 éoliennes disposées en 2 lignes « parallèles » à la ligne existante du parc des Perrières. Trois postes de livraison accompagnaient ces éoliennes, tous regroupés sur une seule parcelle de la commune de Maisons-en-Champagne.

A la suite d'échanges avec les services instructeurs, il a été décidé de préserver dans son intégralité le couloir de migration de l'avifaune identifié dans le Schéma Régional Eolien (SRE) de 2012. C'est pourquoi, la conception du parc a été révisée dans son ensemble afin qu'aucun aérogénérateur ne prenne place à l'intérieur des limites de ce couloir. Ainsi, le projet défendu aujourd'hui par An Avel Braz comporte **9 éoliennes**, toujours réparties en 2 lignes « parallèles » à la ligne existante de PEP. L'augmentation du nombre d'éoliennes s'explique par le fait que des modèles d'éoliennes avec un diamètre réduit de rotor ont été choisies par rapport au projet initial. En effet, le rapprochement des lignes d'éoliennes entre elles augmente le risque de perturbations par effet de sillage, compensé par la réduction des dimensions du rotor. Ce changement de modèle est cohérent avec le souhait des services instructeurs de conserver une homogénéité avec les modèles et la géométrie du parc des Perrières. Ainsi, l'alignement, l'espace inter-éoliennes et le diamètre des rotors sont quasiment identiques entre PEP et PEPII, ce qui facilite l'intégration au paysage.

En conséquence de ce retrait, le projet nécessite désormais **2 postes de livraisons** au lieu des 3 initialement prévus.

Il est possible de constater l'évolution du projet grâce aux cartes présentées ci-après :

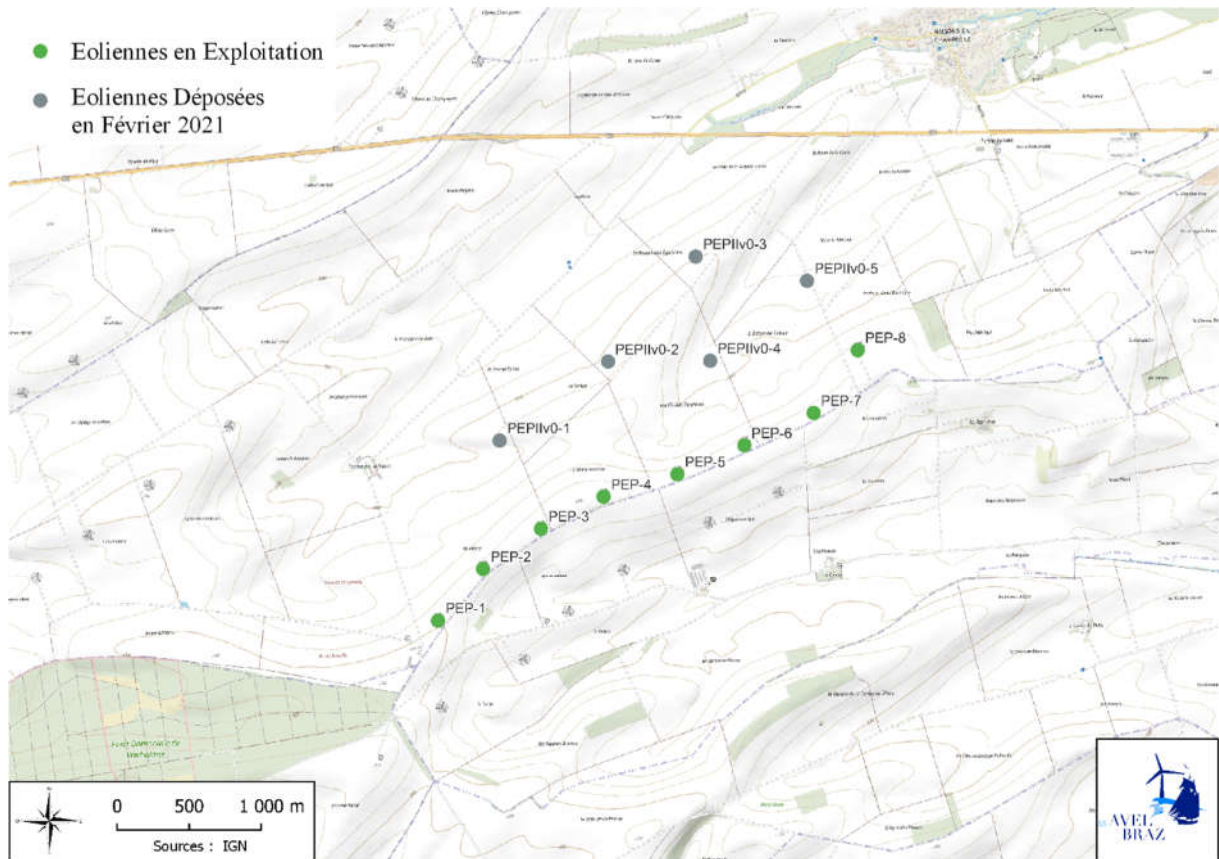


Figure 5 : Implantation du projet PEPiI déposé en Février 2021

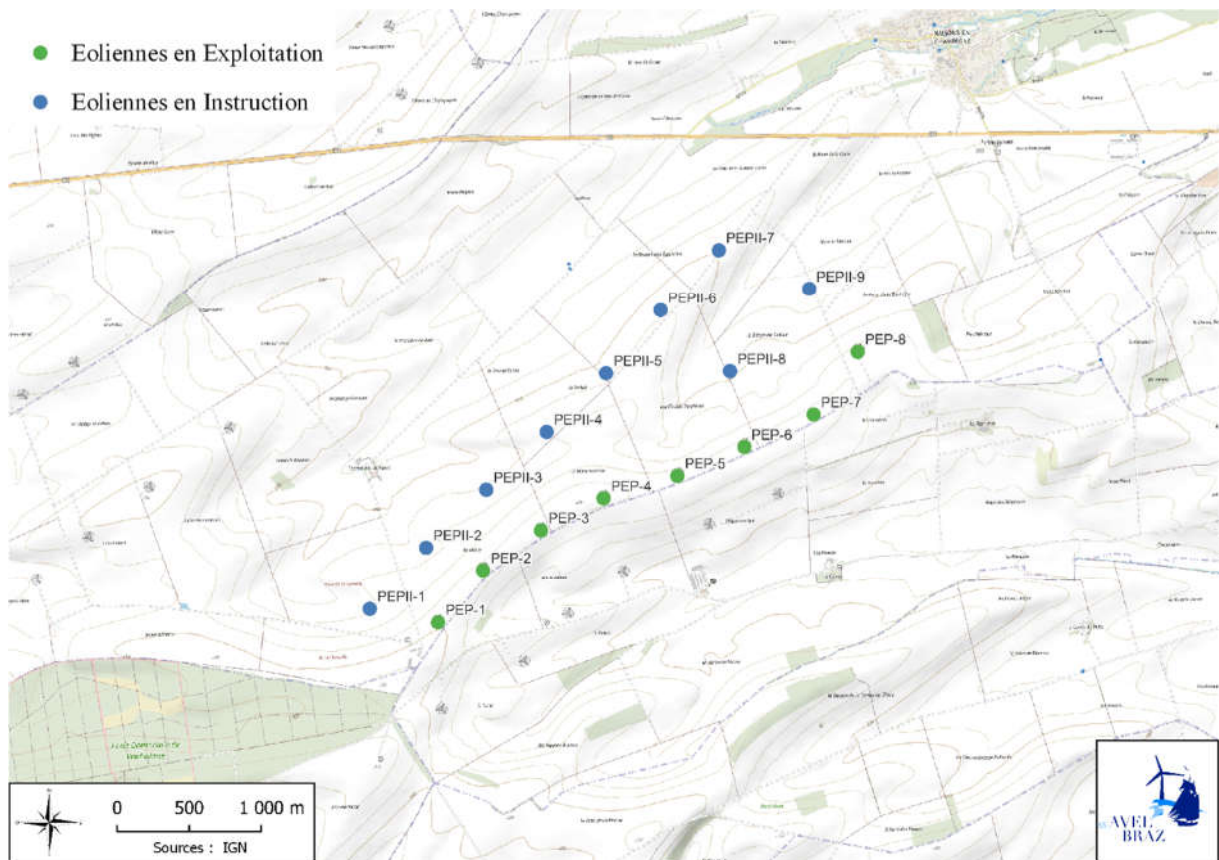


Figure 6 : Implantation du projet PEPiI mis à jour en Septembre 2022

II.2. Détails du projet

II.2.1. Chiffres et Modèles

Les caractéristiques des éoliennes du projet sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Parc	Numéro	Modèle	Puissance	Mât	Hauteur Totale	Commune	Département
PEPII	1	V110	2.20	125.0	180	Maisons-en-Champagne	51 : Marne
PEPII	2	V110	2.20	125.0	180	Maisons-en-Champagne	51 : Marne
PEPII	3	V110	2.20	125.0	180	Maisons-en-Champagne	51 : Marne
PEPII	4	V110	2.20	125.0	180	Maisons-en-Champagne	51 : Marne
PEPII	5	V110	2.20	125.0	180	Maisons-en-Champagne	51 : Marne
PEPII	6	V110	2.20	125.0	180	Maisons-en-Champagne	51 : Marne
PEPII	7	V110	2.20	125.0	180	Maisons-en-Champagne	51 : Marne
PEPII	8	V110	2.20	125.0	180	Maisons-en-Champagne	51 : Marne
PEPII	9	V110	2.20	125.0	180	Maisons-en-Champagne	51 : Marne

Le projet est donc constitué de 9 éoliennes toutes identiques, à savoir des aérogénérateurs de la marque Vestas, présentant un diamètre de rotor de 110 mètres pour un mât de 125 mètres. Ainsi la hauteur totale atteindra 180m de hauteur en bout de pale.

II.2.2. Implantation et Schéma Régional Eolien

La révision du projet a pour effet de ne présenter aucune éolienne dans le couloir de migration avifaunistique identifié dans le SRE 2012. En effet, les 9 éoliennes ont été disposées de façon à être en dehors des limites de ce couloir. Par ailleurs, la plantation de haies au cœur de ce couloir sera proposée en accompagnement de ce programme énergétique.

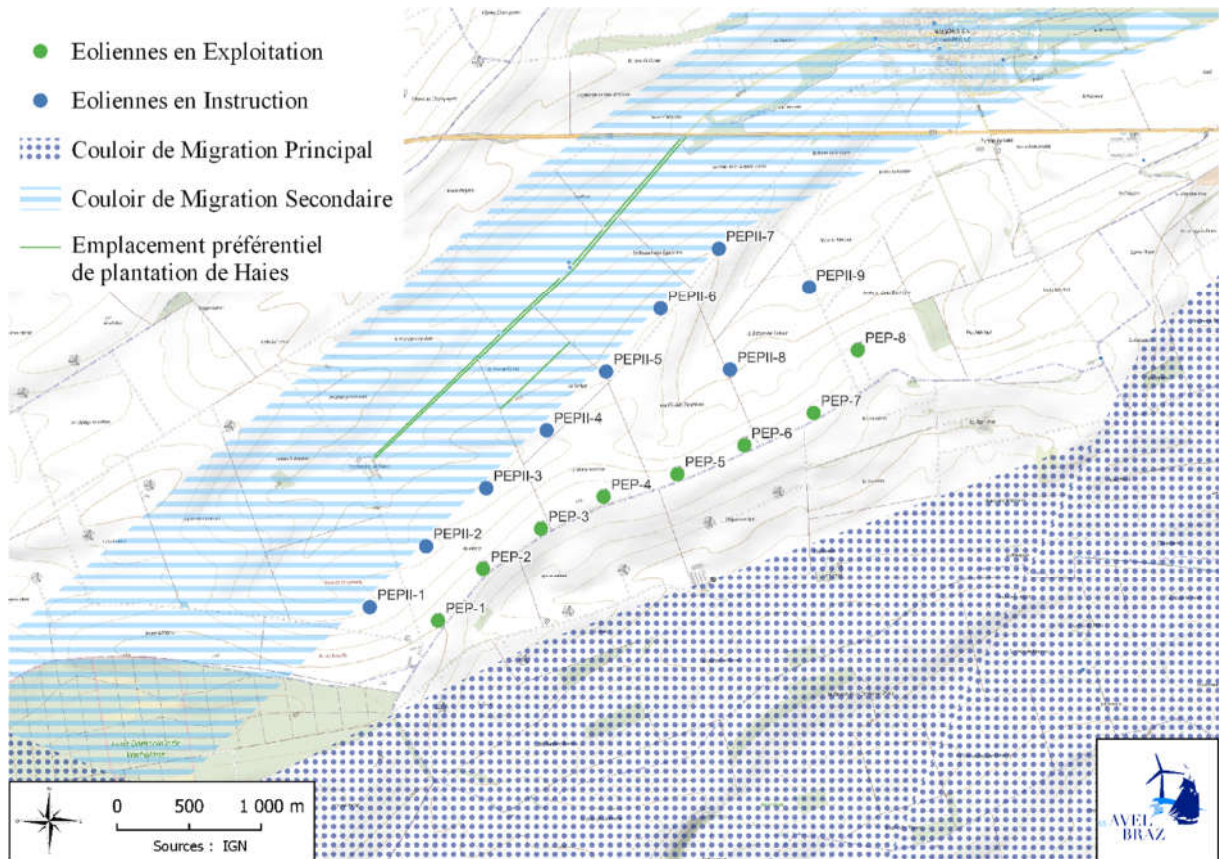


Figure 7 : Implantation du projet PEP II au regard du SRE 2012

II.2.3. Raccordement

Le projet nouvellement conçu présente une puissance installée cumulée de 19.8 MW contre les 21 MW initiaux. Cela implique le raccordement à deux postes de livraison à la place des trois originellement prévus. Les deux postes seront situés sur la commune de de Maisons-en-Champagne, regroupés sur une même parcelle, selon le schéma de raccordement inter-éolien suivant :



Figure 8 : Schéma de raccordement du projet PEP II

CHAPITRE III. PRESENTATION DES DEUX PROJETS

Ces deux projets cumulés totalisent au final 15 éoliennes pour une puissance installée de 41.2 MW. Toutes les éoliennes seront implantées sur la commune de Maisons-en-Champagne. Ces 15 éoliennes s'accompagnent de 4 PDL dont trois sont prévus sur la commune de Maisons-en-Champagne et un sur la commune de Coole. La production annuelle d'électricité attendue est d'environ 98 000 MWh.

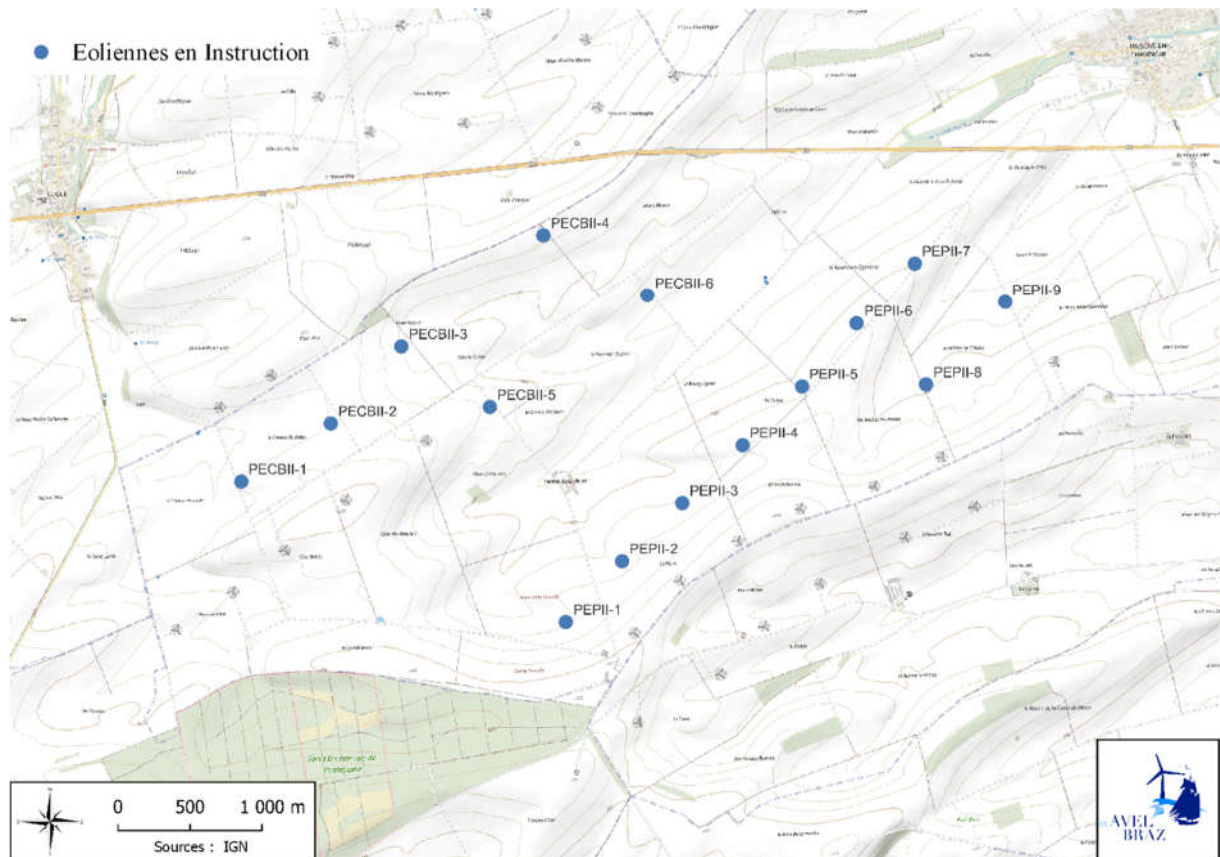


Figure 9 : Localisation des projets PEPII et PECBII

Les deux projets viennent densifier un pôle éolien existant soit en s'insérant en interligne d'un parc existant, soit en ajoutant une ligne supplémentaire à proximité d'un parc existant, soit en prolongeant une ligne d'éoliennes déjà construites.

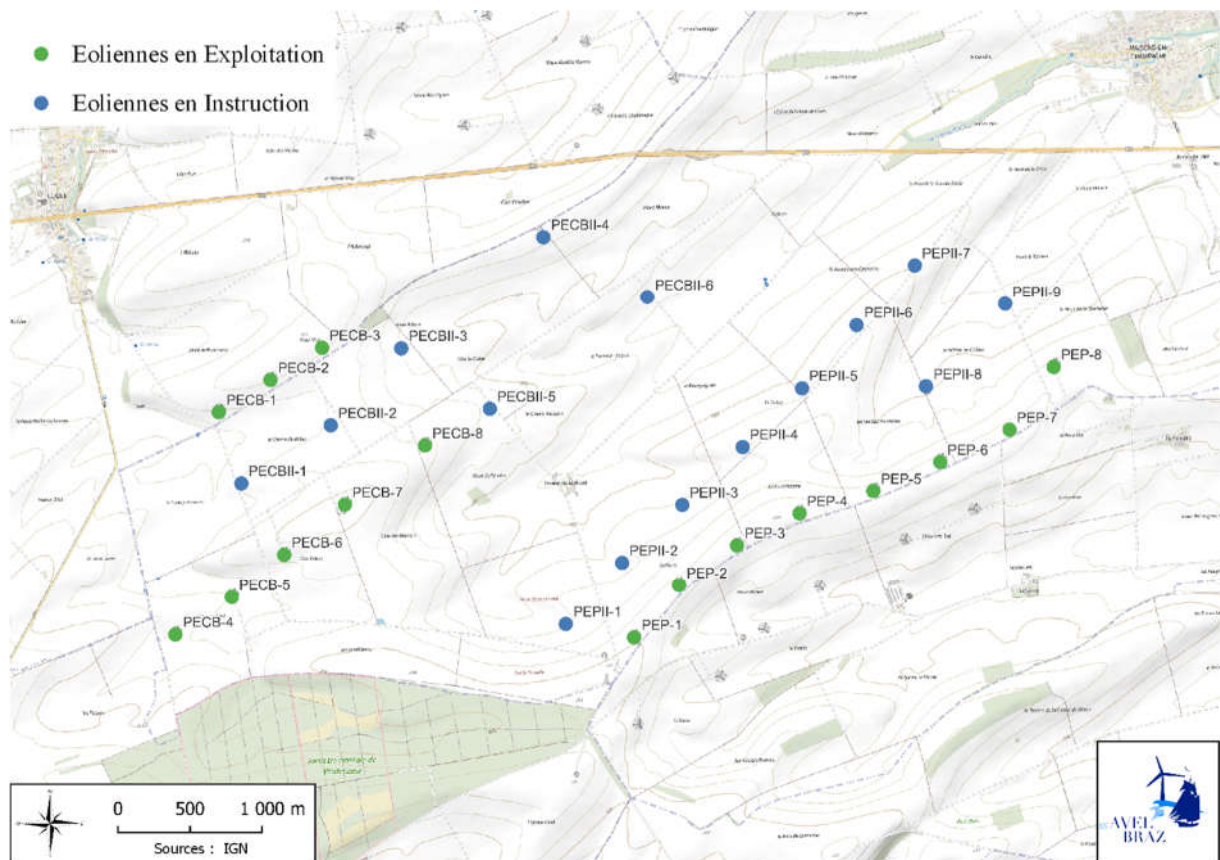


Figure 10 : Localisation des projets PEP, PEPII, PECB et PECBII

La fonctionnalité du couloir de migration identifié dans le schéma régional éolien de 2012 n'est pas remise en cause grâce à la disposition des éoliennes à l'extérieur des limites ou tout au plus en bordure de ce couloir. En outre, dans un contexte plus large, il est évident de constater que les parcs AAB en exploitation ainsi que les extensions proposées n'impactent pas les flux migratoires modélisés dans le SRE de 2012. Globalement, les éoliennes des projets PEP, PEPII, PECB et PECBII sont localisées dans les seuls secteurs qui ne constituent pas un couloir migratoire secondaire, et encore moins un couloir migratoire principal, malgré le fait que ces couloirs couvrent la majorité du territoire de développement.

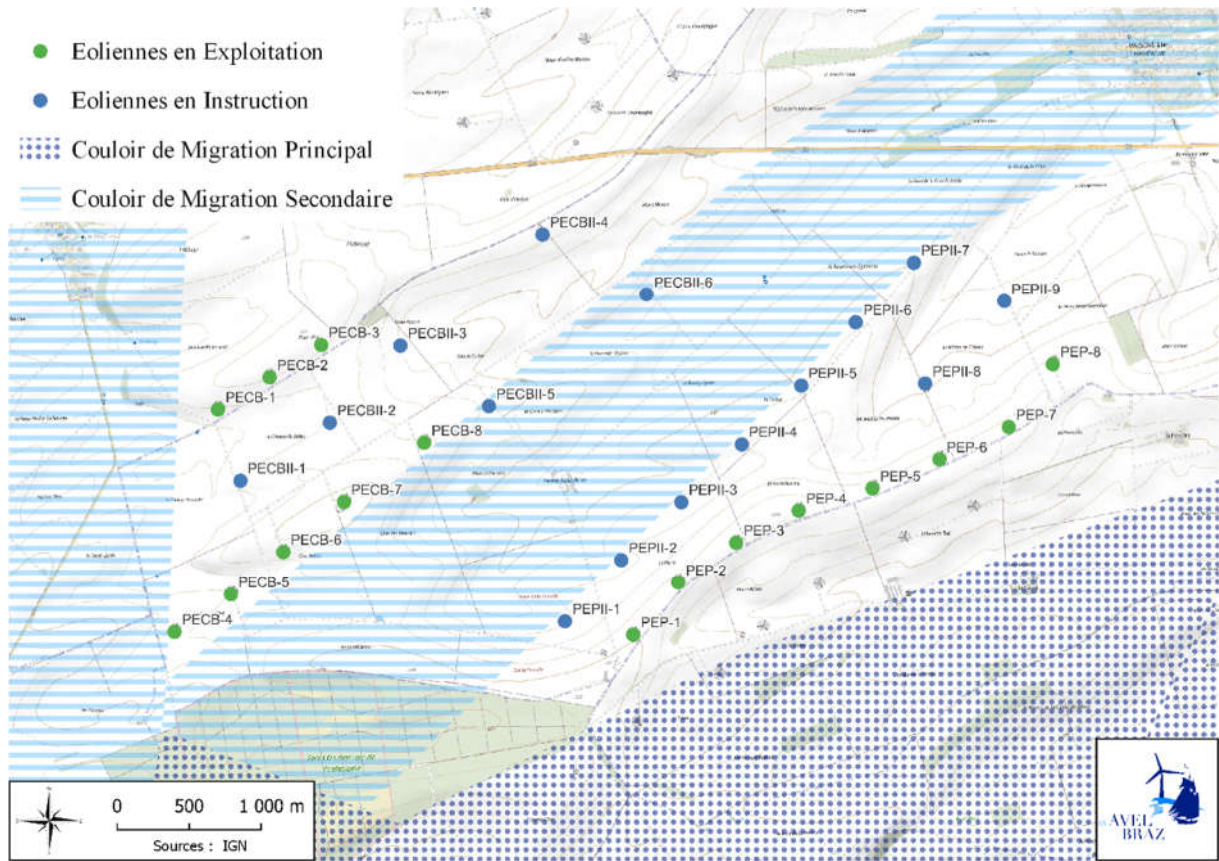


Figure 11 : Localisation des projets PEP-II et PECB-II au regard du SRE 2012

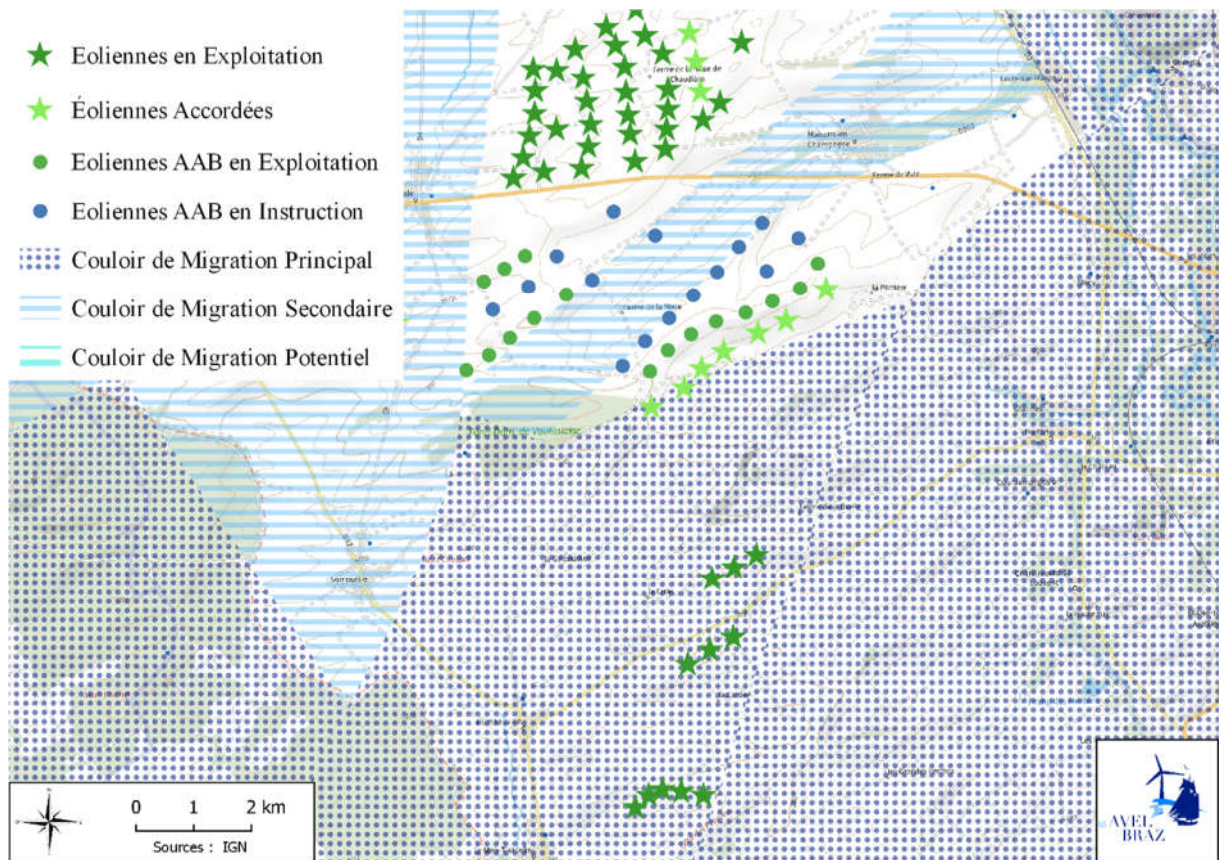


Figure 12 : Localisation des projets PEP-II et PECB-II dans au regard du SRE 2012 (grande échelle)

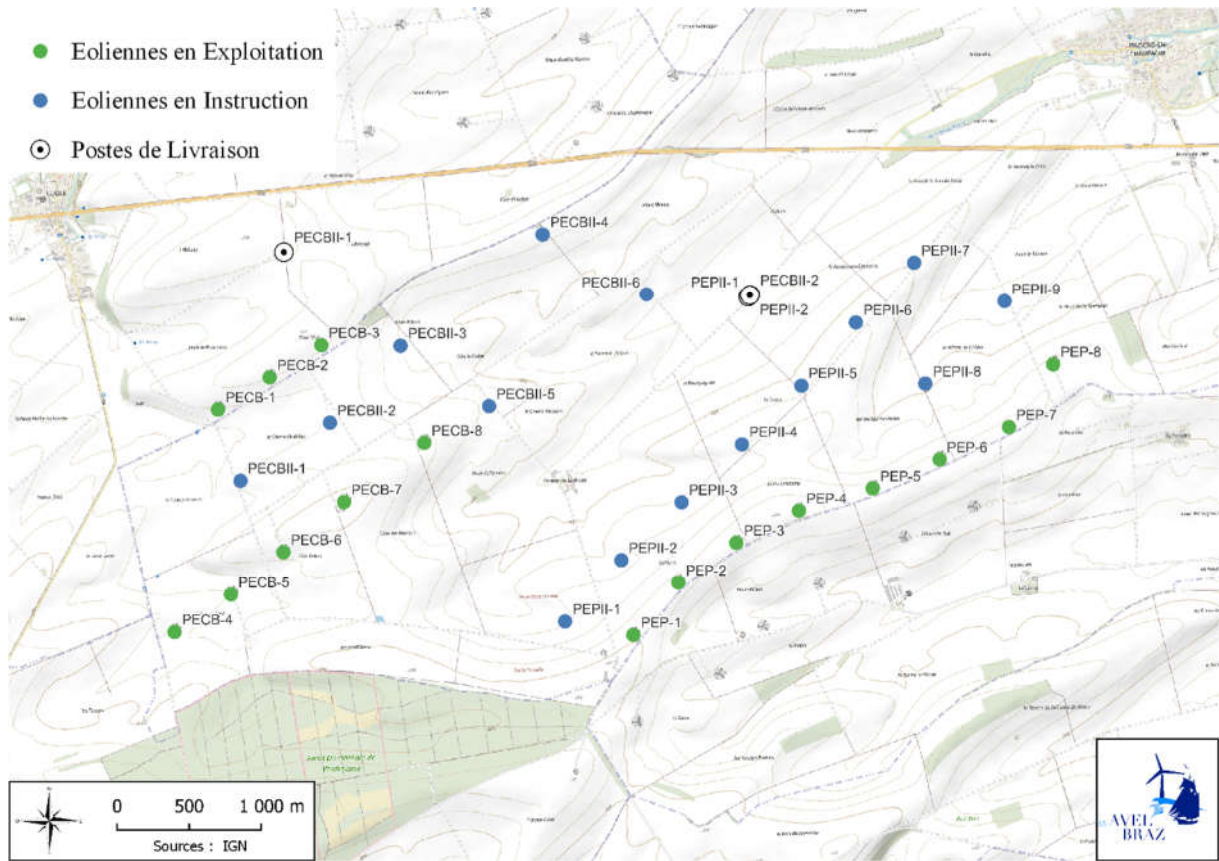


Figure 13 : Localisation des projets PEPII et PECBII et de leurs PDL